

à ma patrie, qu'à mon père ! Je recommencerais une vie nouvelle, la vie d'un autre qui n'a rien aimé de ce que j'aime, et si elle était abrégée par la honte, par le chagrin, par les plaisirs même auxquels je me livrerais pour m'étourdir ! laisserai-je les regrets que M. Despin fils a laissés ! Pensez-vous, monsieur, que mon véritable père, insensible à l'abandon que j'aurais fait de sa vieillesse, irait courir les montagnes pour y chercher ma ressemblance ! Ah ! il l'éviterait plutôt, n'en doutez pas, car elle ne lui rappellerait que mon avarice, ma bassesse et mon indignité ! Non, Monsieur, je ne changerai pas d'état, je ne changerai pas de fortune, parce que je ne veux pas changer de famille. Je resterai pauvre, mais je resterai fils de mon père, et je conserverai le droit de l'embrasser sans rougir. Cela vaut mieux que de l'argent.

— Va régler les comptes, va, mon enfant, lui dit M. de Louvois en se détournant pour cacher son émotion. Un quart-d'heure après le fouet du postillon frappa à coup redoublés. Une chaise de poste roula bruyamment sous la porte cochère de l'auberge.

Elle sortit. Paul était sur le siège comme la veille.

Un homme attentif à ce qui se passait dans cette maison, et qui errait tristement dans sa chambre en invoquant le secours de Dieu s'élança rapidement vers la croisée pour convaincre ses yeux d'un nouveau malheur qu'il n'avait pas prévu. Tout venait d'être perdu pour lui, jusqu'à l'espérance. Il avait vu mourir son fils pour la seconde fois. — Paul était parti.

M. Despin, tomba comme foudroyé sur le lit où il n'avait point dormi, et quand le valet de l'auberge lui remit la triste lettre d'adieu de M. Louvois, il ne fit qu'y jeter un regard sombre et abattu, car il connaissait déjà son arrêt. Oh ! de quelle force eut-il dû s'armer pour regagner sa maison ! Comment s'est-il présenté à sa femme, si impatiente de son retour, et cependant si assurée du résultat de son voyage ? Quel récit lui a-t-il fait de ses espérances d'un moment changées en deuil éternel ? la religion seule peut expliquer la résignation du cœur dans de si cruelles épreuves ! Il y a là des angoisses qui se conçoivent à peine, et qui ne se décrivent pas.

P. N.

CH. NODIER.

AGENCE A NEW-YORK,  
Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-igné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.  
NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'avez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. »

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le soussigné vient de recevoir des principaux fabricans, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes ; Draps d'or et d'argent ; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés ; aussi les échantillons de plus de 300 différens genres de Glands, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricans et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au soussigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,  
Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

AVIS A MM. LES CURÉS.

UN JEUNE HOMME MARIÉ donne avis à MM. les Curés et aux commissaires des Ecoles, qu'il désire se placer à la campagne, s'il peut trouver une situation comme LECTEUR. Il peut enseigner le français et l'anglais, à lire le latin, etc. Il a des certificats de capacité.

On peut s'adresser, franc de port, à X. Y. Z., au soin de l'éditeur de ce journal.

Montréal, 10 septembre 1844.

AVIS IMPORTANT.

LE BRITISH AMERICAN LAND COMPANY appelle sérieusement l'attention des habitans des townships de l'Est du Bas-Canada en général aux conditions très avantageuses des excellentes terres dans toutes les sections de cette belle partie de la province, qu'on peut maintenant se procurer.

La Compagnie offre en vente, sans réserve, toutes leurs TERRES avec des titres incontestables, sur un CRÉDIT de QUATORZE ANNÉES, requérant seulement l'intérêt annuel pour les dix premières années, et SANS AUCUNS PAYEMENS à la RENTRÉE, aux prix variés de dix chelins par acre, selon la situation.

La Compagnie désire particulièrement faire envisager les avantages de ses offres, aux jeunes gens de cette portion de la société, qui sont en état de s'établir eux-mêmes dans le voisinage de leurs parens et amis, plutôt que de laisser tous leurs biens en succession, pour chercher une existence incertaine dans les régions éloignées de l'Ouest.

La Compagnie ouvre maintenant un nouvel établissement à Metcalfe, dans le township de Roxton, sous la surveillance locale de Alexander Rea, Ec., où on peut se procurer les terres à la distance de cinquante milles de Montréal, et au delà de trente milles de navigation en bateau à vapeur de cette cité et de Québec, ainsi que du Lac Champlain et de New-York. Cet établissement avec ses terres adjoignantes, comprenant environ 100,000 milles les acres, offre un avantage très favorable à la grande population des seigneuries canadiennes depuis Sorel jusqu'à la ligne provinciale ; on y parvient facilement par de bons chemins au delà de sept milles de Metcalfe ; et un bon chemin est maintenant en construction pour communiquer aux dites seigneuries, ce qui fera une communication très avantageuse quand il sera complété depuis la rivière St. François à Montréal, distance d'environ 75 milles. Dans toutes autres sections des townships de l'Est, la Compagnie a à vendre de très BONNES TERRES faciles d'accès et convenables pour les émigrés ou autres.

Les applications doivent être adressées à A. T. GALT, Ecuyer, Commissaire de la compagnie à Sherbrooke, et aux agens suivans :—

- R. A. Young, Ecuyer, N. P. . . . . Québec.
- James Court, Ecuyer, . . . . . Montréal.
- Smith Leih, Ecuyer, . . . . . Port St. François.
- Alexander Rea, Ecuyer, . . . . . Metcalfe, Roxton.
- Horace Lyman, Ecuyer, . . . . . Granby.
- David Wood, Ecuyer, . . . . . Shelbourn.
- L'han, P. H. Koullon, . . . . . Brome.
- Thomas Tait, Ecuyer, . . . . . Melbourne.
- John Wadleigh, Ecuyer, . . . . . Kingsy.
- J. L. Marer, Ecuyer, . . . . . Drummondville.
- Joshua Foss, Ecuyer, . . . . . Eaton.
- Thomas Gordon, Ecuyer, . . . . . Campton.
- P. Hubbard, Ecuyer, . . . . . Standstead.

La compagnie a aussi obtenu la permission de référer à

- L'han, T. C. Aylwin, M. P. P. . . . . Québec.
- D. M. Armstrong, M. P. P. . . . . Berthier.
- Dr. Bouthillier, M. P. P. . . . . St. Hyacinthe.

Et généralement aux principaux Messieurs d'influence dans le Canada Est.

Sherbrooke, 28 août 1844.

Les journaux anglais et français dans Montréal et Québec, sont requis d'insérer l'annonce ci-dessus, une fois par semaine, jusqu'à contre ordre.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7½d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLENGUET.